Nations Unies S/2005/348



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 27 mai 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 30 avril 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-36354 (F) 310505 310505

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport porte sur la période du 1er au 30 avril 2005.

2. Au 30 avril 2005, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 16 608 soldats, dont 2 847 de pays non membres de l'OTAN.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme, malgré une tension sous-jacente qui continuera à se faire sentir dans un avenir prévisible. Si la situation demeure relativement calme, certains problèmes pourraient avoir des conséquences défavorables pour cette paix fragile, notamment les coupures répétées d'eau et d'électricité. Le climat plus clément coïncide normalement avec un regain de tension et une augmentation du nombre d'incidents au Kosovo. Il ne faut pas exclure la possibilité que des actes de violence soient commis pour déstabiliser la situation précaire.

5. Le 17 avril 2005, le siège du parti politique de l'opposition Ora à Pristina a été la cible d'un attentat à la bombe. Malgré cet incident, l'heure est plutôt à la retenue, encouragée par la plupart des responsables politiques et principalement motivée par le souhait de ne pas porter atteinte aux efforts du Kosovo visant à normaliser la situation avant le début des négociations sur le statut.

6. La situation interethnique au Kosovo est relativement calme mais tendue. Au cours de la période considérée, quatre incidents interethniques – deux contre des Serbes et deux contre des Albanais du Kosovo – ont eu lieu dans des zones où la population est mélangée.

7. Le nombre de cas donnant à penser que les effectifs et les installations de la KFOR auraient pu faire l'objet d'une surveillance et de menaces est resté pratiquement le même depuis le dernier rapport.

8. En ce qui concerne le crime organisé, le nombre d'incidents n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'année: alors que l'on avait recensé respectivement 13, 41 et 82 incidents en janvier, février et mars 2005, on a compté 176 incidents en avril liés à un trafic de drogues ou d'armes et à d'autres activités de contrebande.

9. À l'exemple des périodes précédentes, la KFOR poursuit ses efforts visant à prévenir la violence ethnique, à protéger les sites du patrimoine et à dissuader tous ceux qui voudraient s'en prendre aux organisations internationales et aux bases militaires. La Force de l'OTAN continue d'améliorer ses capacités de maintien de l'ordre et de répression des émeutes, afin d'être mieux préparée à lutter contre la résurgence de la violence.

Respect de l'Accord militaire technique par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère de l'intérieur

10. Aucune violation de l'Accord militaire technique n'a été signalée en avril 2005.

Corps de protection du Kosovo

11. L'effectif actuel du Corps de protection du Kosovo (CPK) comprend 3 011 membres actifs, dont 151 issus de minorités ethniques. L'effectif de réserve compte 1 809 membres, dont 17 issus de minorités ethniques. Le pourcentage de minorités (5 %) reste inférieur de moitié à l'objectif fixé par le Représentant spécial du Secrétaire général.

12. En avril 2005, les brigades multinationales ont procédé à 89 appels nominaux. Le pourcentage de personnes absentes sans autorisation est demeuré stable à 1,32 %.

13. Le 6 avril 2005, le CPK a procédé à l'entretien de ses armes au Camp Slim Lines. La procédure de renouvellement des autorisations de port d'arme est terminée et les nouvelles autorisations seront distribuées d'ici le 10 mai 2005.

14. En ce qui concerne la formation et les activités du CPK, le quartier général de la KFOR met au point le test de préparation aux situations d'urgence divisé en trois phases : préparation, exécution et évaluation. Il s'agit de préparer le CPK avant un test d'aptitude en tant qu'organisation professionnelle capable de réagir rapidement face à une situation d'urgence. Chaque brigade multinationale offre une formation spécialisée aux formateurs du Commandement de la formation et de la doctrine du CPK. Par exemple, la Brigade multinationale C a élaboré un plan concret de formation des formateurs des zones d'embarquement aux techniques de communication. Le Commandement de la formation et de la doctrine dispose d'une bibliothèque dotée des règlements et manuels de campagne nécessaires. Ces documents de référence seront utilisés lors de la formation dans le cadre des efforts visant à uniformiser les futures activités de formation. En outre, plusieurs exercices d'entraînement tactique ont eu lieu, notamment le 22 avril, date à laquelle 180 membres de l'effectif de réserve de la zone d'embarquement 3 ont mené à bien un exercice d'entraînement de cinq jours.

Conclusion

15. La situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme, malgré une tension sous-jacente qui continuera à se faire sentir dans un avenir prévisible. Si la situation demeure relativement calme, certains problèmes pourraient avoir des conséquences défavorables pour cette paix fragile, notamment les coupures répétées d'eau et d'électricité.